

Territoires girondins : des niveaux de richesse très variés

Si l'analyse des niveaux de vie des ménages girondins montre une concentration des richesses dans une grande partie du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise et sur celui du bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, la prise en compte du potentiel fiscal des communes dévoile des situations plus variées avec d'autres zones qui profitent de leur attrait touristique ou d'une industrie créatrice de richesses. Au final, le croisement de ces deux indicateurs met en lumière une diversité de situations entre des territoires aux multiples richesses, pour appuyer leur développement, et d'autres bien plus fragiles.

Cédric Lacour, Insee

La richesse est essentielle au développement économique des territoires et peut s'appréhender au travers du revenu disponible des ménages qui y résident. Des travaux issus de la théorie de la base économique ont en effet démontré que les mécanismes du développement territorial répondaient à des logiques radicalement différentes de celles du développement macroéconomique. Alors qu'à l'échelle d'un pays, la variable clef du développement demeure le PIB, c'est-à-dire la création de richesses, au niveau d'un territoire, le développement repose au moins autant sur les revenus captés par le territoire que sur la richesse générée par son appareil productif.

Un niveau de richesse élevé en Gironde, concentré sur deux territoires

En 2012, le département de la Gironde bénéficie d'un niveau de richesse élevé. Son revenu médian s'établit à 20 400 € par unité de consommation (*définitions*), ce qui signifie que la moitié des Girondins vit dans un ménage qui dispose d'un revenu supérieur, et l'autre moitié, d'un revenu inférieur. Ce revenu médian est supérieur de près de 700 € à celui observé sur l'ensemble de l'Aquitaine¹ et de plus de 400 € à celui de la France métropolitaine.

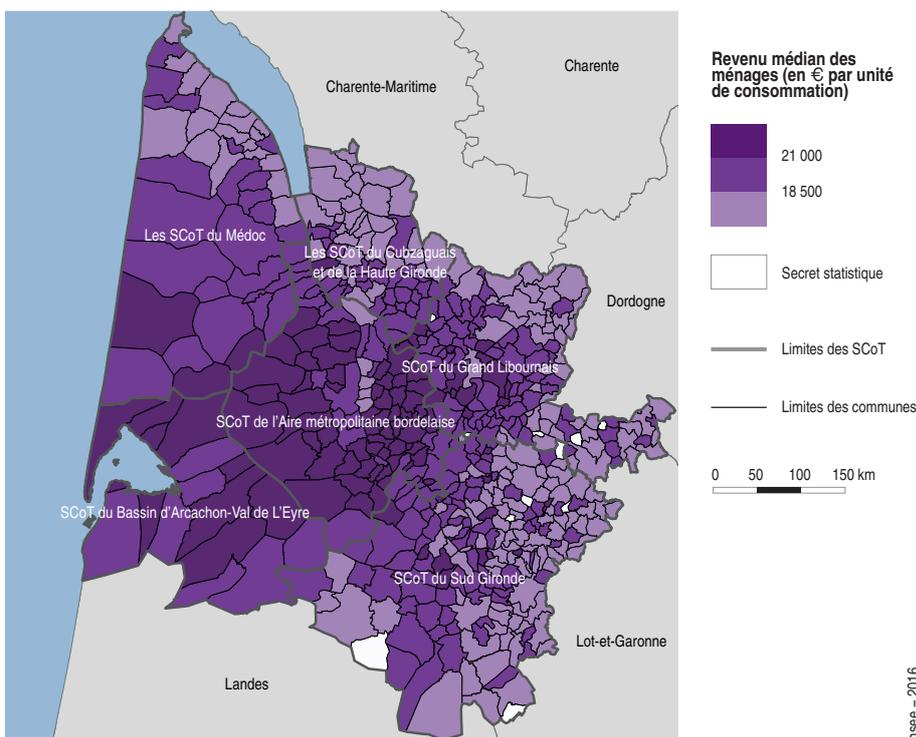
Deux territoires, le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise et le SCoT du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (*méthodologie*), bénéficient de revenus médians supérieurs, au-dessus de 21 000 €. Ils abritent près des trois quarts de la population girondine.

Le SCoT du Grand Libournais avec 18 700 €, les SCoT du Cubzaguais et de la Haute Gironde avec 18 600 €, et le SCoT du Sud Gironde avec le plus faible revenu médian du département, 18 500 €, sont les territoires où les ménages ont les revenus les plus faibles (*figure 1*).

Enfin, dans les autres territoires, le revenu disponible des ménages se situe autour de 19 000 € par unité de consommation. Les SCoT du Médoc sont globalement dans une situation intermédiaire avec 19 100 € de revenu médian.

1 Des niveaux de vie élevés dans le quart sud-ouest du département

Revenu médian des ménages par commune et par unité de consommation en Gironde en 2012



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnac-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

De fortes disparités de niveau de vie d'une commune à l'autre

Le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise bénéficie d'un haut niveau de richesse mais les communes situées sur la rive droite de Bordeaux, comme Floirac, Cenon, Lormont, Bassens sont beaucoup plus en retrait. Les revenus y sont inférieurs à 18 000 € par unité de consommation, et même inférieurs à 16 000 € pour Cenon et Lormont. Inversement, quasiment toutes les communes de la couronne situées hors de Bordeaux Métropole ont des revenus médians supérieurs à 21 000 €. Entre Bordeaux Métropole, zone centrale du SCoT, et le reste du SCoT, il y a un écart de 1 800 € par unité de consommation. Ce haut niveau de revenus se retrouve dans le SCoT voisin du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre. Ces

communes de la couronne hors de Bordeaux Métropole abritent les ménages les plus aisés du département, de nombreux cadres travaillant sur la métropole bordelaise et des retraités, tous attirés par le cadre de vie offert par ce territoire. Dans dix des dix-sept communes du SCoT réside une population avec un revenu médian supérieur à 21 000 €.

Sur le reste de la Gironde, la situation est contrastée. Le Médoc est partagé entre des communes littorales et intérieures aux revenus médians plutôt élevés alors que sur la Pointe du Médoc, les revenus dépassent 18 500 € dans peu de communes. Dans les trois autres SCoT, les communes à faible revenu sont majoritaires. Plus de la moitié de celles du Cubzaguais et de la Haute Gironde ont des richesses inférieures à 18 500 €. La proportion est la même dans

¹ Dans cette étude qui a débuté en 2015, c'est-à-dire avant la date d'effet de la délimitation des 13 régions métropolitaines, les territoires girondins sont comparés à l'Aquitaine.

le SCoT du Sud Gironde. Et dans celui du Grand Libournais, la situation est encore plus contrastée, notamment avec une zone autour de Libourne plus aisée. Généralement, dans ces SCoT les communes localisées aux frontières de la Gironde et les plus éloignées de la métropole se caractérisent par des revenus particulièrement bas.

Richesse fiscale des territoires girondins : un écart du simple au double

La richesse d'un territoire peut également se mesurer au travers des revenus tirés de la fiscalité appliquée localement. Cette approche fiscale, appréhendée par la notion de potentiel fiscal (*définitions*), permet de mesurer indirectement la valeur ajoutée produite localement et d'apprécier la marge de manœuvre financière dont disposent les communes pour promouvoir le développement de leur territoire. Elle prend en compte à la fois les taxes dites « ménages », telles que les taxes d'habitation ou foncière sur les propriétés bâties ou non bâties, et les impositions professionnelles (cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée, ...).

Sur l'ensemble du département, le potentiel fiscal est largement supérieur au niveau de l'Aquitaine : 934 €/habitant contre 844 €/habitant en 2012.

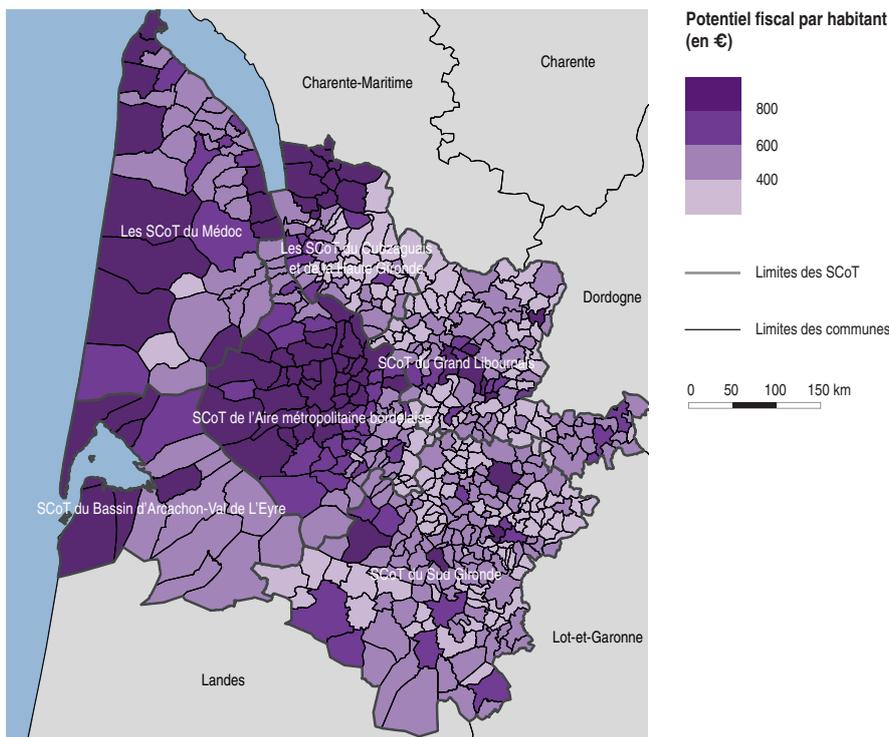
À l'instar des revenus des ménages, le potentiel fiscal des SCoT de l'aire métropolitaine de Bordeaux (1 104 €/habitant) et du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (904 €/habitant) est bien plus élevé que dans les autres zones girondines. À un niveau intermédiaire se trouvent les SCoT du Médoc et du Cubzaguais et de la Haute Gironde avec respectivement 759 € et 627 € de potentiel fiscal par habitant. Ceux du Grand Libournais et du Sud Gironde sont les plus mal lotis. Ils possèdent un niveau de richesse fiscale deux fois moins important que celui du SCoT de l'aire métropolitaine.

Comme pour les revenus des ménages, des disparités communales importantes existent au sein de chaque SCoT (*figure 2*). Le SCoT de l'aire métropolitaine de Bordeaux bénéficie à la fois d'un tissu productif dense et d'un foncier très valorisé. Près de la moitié de ses communes ont un potentiel fiscal supérieur à 800 €/habitant. Les communes en dessous de ce seuil ne figurent pas au centre du territoire, mais sur le pourtour du SCoT, au nord et dans le quart sud-est, une répartition identique à celle constatée dans l'analyse des revenus des ménages.

Sur le littoral atlantique, tout autour du bassin d'Arcachon et en remontant jusqu'à la pointe du Médoc, plusieurs communes possèdent un niveau de richesse fiscale élevé, effet d'un foncier valorisé et de la présence

2 Potentiel fiscal plus élevé dans les communes de l'aire métropolitaine bordelaise et de la côte atlantique

Potentiel fiscal par habitant dans les communes de Gironde en 2012



Sources : DGCL, année fiscale 2012 ; DGFiP, recensement des éléments d'imposition année fiscale 2012

de nombreuses résidences secondaires. Près d'un tiers des habitations sur le SCoT du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre, et près de 40 % dans le territoire des trois SCoT médocains sont des résidences secondaires. Enfin, des potentiels fiscaux élevés existent également au nord du département, autour de Blaye. La centrale nucléaire génère en effet de la richesse fiscale pour les territoires alentours. En dehors de cette zone de Blayais, deux tiers des communes des SCoT du Cubzaguais et de la Haute Gironde possèdent en revanche des potentiels fiscaux inférieurs à 600 €/habitant. Les communes du SCoT du Grand Libournais affichent aussi un faible niveau. Quasiment toutes les communes, en dehors de quelques-unes situées autour de Libourne, ont un potentiel fiscal inférieur à 600 €/habitant et, dans une soixantaine d'entre elles, celui-ci ne dépasse pas 400 €/habitant. Le constat est le même dans le SCoT du Sud Gironde dans lequel 170 de ses 184 communes ont de faibles ressources fiscales, inférieures à 600 €/habitant. Malgré le poids important des taxes sur les propriétés non bâties appliquées aux exploitations agricoles et viticoles, ces territoires ruraux ont en commun un foncier moins valorisé, et d'être moins touristiques que les zones littorales. À ces différences de ressources correspondent aussi des besoins de financement différents. Les zones rurales ont moins à assumer des dépenses lourdes d'investissements et de fonctionnement pour des équipements structurants que les zones urbaines.

Double richesse ou double pauvreté dans certains territoires girondins

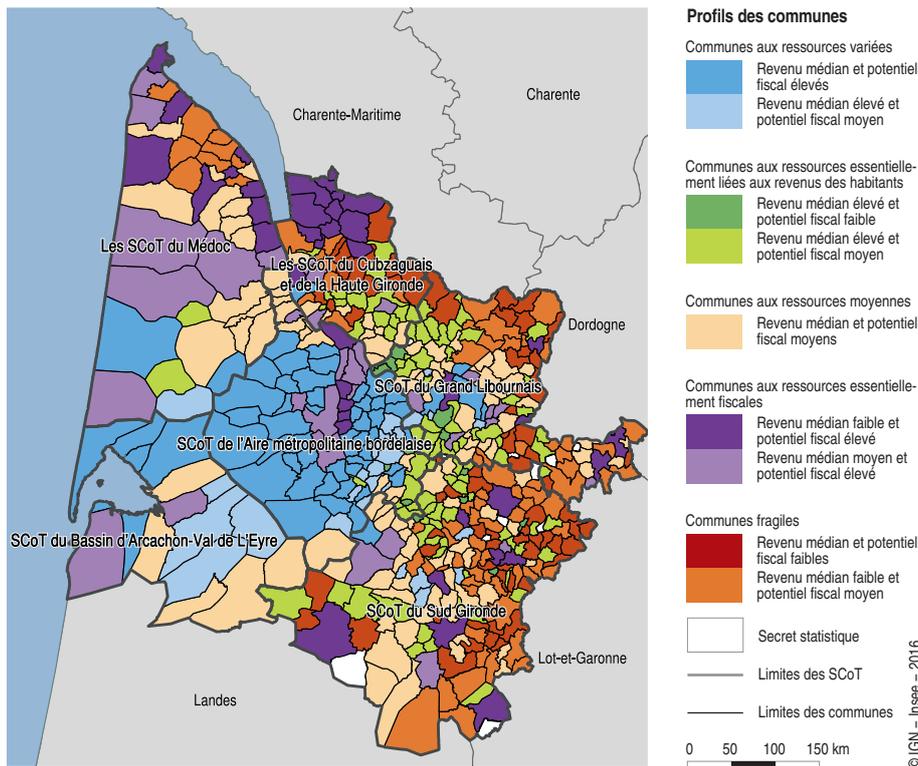
Selon le critère retenu, revenu disponible des ménages ou potentiel fiscal, un territoire peut apparaître comme plus ou moins riche, ou plus ou moins pauvre (*figure 3*). Le croisement de ces deux indicateurs donne une vision complémentaire aux potentialités de développement économique des territoires et détermine *a priori* les territoires les plus fragiles. Le développement d'un territoire est fondé à la fois sur sa capacité à attirer de nouveaux habitants « aisés » et sur son aptitude à redistribuer cette richesse sous forme de consommation courante pour stimuler l'économie locale. Cette attractivité dépend de l'existence d'équipements et de services nécessaires à la population. La mise en place de ces biens et services repose principalement sur les collectivités territoriales.

Un premier groupe de communes peut être qualifié de « doublement riches ». Elles se concentrent essentiellement dans le SCoT de l'aire métropolitaine de Bordeaux (hormis en son centre et au nord), puis dans le prolongement sud-ouest de l'aire vers le bassin d'Arcachon.

Ces zones cumulent l'attractivité pour des ménages plutôt aisés ainsi qu'un potentiel fiscal fort, porté par la valeur du foncier notamment sur le bassin d'Arcachon ainsi que la présence de nombreuses entreprises sur le SCoT de l'aire métropolitaine.

3 Les ressources des communes : des situations très variées

Profil des communes girondines selon le type de ressources mobilisables pour leur développement



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnac-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012 ; DGCL, année fiscale 2012 ; DGFIP, recensement des éléments d'imposition année fiscale 2012

À l'opposé, certains territoires paraissent en difficulté, ne pouvant s'appuyer ni sur des revenus aisés des ménages résidents ni sur un potentiel fiscal élevé pour porter leur développement. Hormis quelques communes à la pointe du Médoc, ces communes se situent dans les zones les plus éloignées de

Bordeaux, aux frontières du département avec la Charente-Maritime, la Dordogne et le Lot-et-Garonne.

Pénalisés par l'éloignement de l'aire métropolitaine bordelaise, poumon économique du département, ces territoires sont sans doute considérés comme moins at-

tractifs par les entreprises comme par les ménages aisés.

Richesse fiscale et richesse des ménages ne vont pas toujours de pair

L'effet de l'éloignement à la métropole se fait moins ressentir sur des communes qui ont un potentiel fiscal plutôt moyen voire faible mais sont habitées par des ménages disposant de revenus plus élevés. Ces communes se situent dans un grand arc sur toute la moitié est, au-delà du SCoT de l'aire métropolitaine, dans des communes des SCoT du Cubzaguais et de la Haute Gironde, du Grand Libournais et du Sud Gironde.

Un dernier profil se dégage pour des communes localisées dans le centre de l'aire métropolitaine, à Bordeaux et sur sa rive droite, vers le nord de l'aire métropolitaine mais aussi sur le littoral et dans la zone du Blayais. Ces communes ont un potentiel fiscal plutôt élevé mais sont habitées par des ménages ayant un revenu médian inférieur à la médiane. Sur le littoral, essentiellement le littoral médocain, ce sont des communes au potentiel fiscal tiré vers le haut par le foncier et la présence de résidences secondaires en nombre alors que les revenus des résidents restent moyens. Dans la zone autour de Blaye, les communes ont un potentiel fiscal élevé lié pour l'essentiel à la présence de la centrale nucléaire et à ses retombées fiscales, mais les résidents ont, là aussi, des revenus modestes. Enfin sur la rive droite de Bordeaux, on trouve des poches de pauvreté qui font baisser le revenu médian, alors que, comme dans le reste du SCoT, le potentiel fiscal est élevé.

Définitions

SCoT - Schéma de cohérence territoriale : c'est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi), programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), et des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

Niveau de vie : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC).

Revenu disponible : c'est le revenu pour consommer ou épargner. Il comprend :

- les revenus d'activité salariée ou non salariée ;
- les indemnités de chômage ;
- les retraites ou pensions ;
- les revenus du patrimoine (revenus des valeurs et capitaux mobiliers imposables par exemple et les revenus financiers non déclarés imputés -livrets exonérés, PEA, LEP, CEL, PEL, produits assurances vie) ;
- les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux, prestations logement).

Au total de ces ressources, on déduit les impôts directs : impôts sur le revenu, taxe d'habitation, et les prélèvements sociaux.

Unité de consommation : c'est l'équivalent adulte. Par convention, il est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée. Le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

Niveau de vie médian : revenu qui partage la population en deux sous-ensembles : la moitié des personnes appartient à un ménage déclarant un revenu disponible par

unité de consommation inférieur et l'autre moitié un revenu disponible par unité de consommation supérieur.

Potentiel fiscal : le potentiel fiscal d'un territoire est défini par la somme que produiraient les taxes directes locales si l'on appliquait aux bases d'imposition de ces taxes le taux moyen national relatif à chacune de ces taxes. Au résultat obtenu, sont ajoutées certaines compensations attribuées au secteur communal. Le potentiel fiscal prend en compte la taxe sur la valeur ajoutée des entreprises et les taxes foncières des entreprises, ce qui va donner une indication des ressources apportées par l'appareil productif. La taxe d'habitation et la taxe foncière, également incluses dans le calcul vont indiquer la valorisation foncière du territoire observé.

Le potentiel fiscal permet de comparer des territoires entre eux en faisant abstraction des taux pratiqués par chacun d'eux. Il est utilisé pour comparer la richesse fiscale potentielle de différentes zones entre elles en s'affranchissant des choix politiques locaux.